



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

Conseil Supérieur de l'Éducation

Jeudi 15 janvier 2026

La Fep-CFDT revendique la liberté pédagogique

La Fep-CFDT, premier syndicat de l'enseignement privé, revendique la liberté pédagogique des enseignantes et des enseignants. Cette liberté pédagogique leur est précieuse : elle constitue la source de leur épanouissement dans le travail, elle est source d'innovation et de différenciation. Cette liberté pédagogique est donc à préserver car non seulement elle donne du sens au travail mais aussi, elle intervient dans l'attractivité du métier et l'attractivité du service public d'éducation.

Or, nous constatons qu'elle est régulièrement mise à mal par le « Choc des savoirs », particulièrement au travers des nouveaux programmes. Régulièrement, les débats se crispent autour des points de vigilance et des exemples de réussite qui n'ont rien à faire dans un programme, au mieux dans des documents d'accompagnement. Les premiers, sous la forme apparente de conseils, sont perçus comme méprisants pour les collègues. Les seconds, sous la forme apparente de propositions d'activités, comme injonctifs pour les collègues.

Parfois le ministère nous entend et modifie dans le bon sens les programmes, tels ceux de langues vivantes étrangères des collège et lycée. Parfois, nous ne sommes entendus que partiellement, comme cela a été le cas pour les programmes de français et mathématiques du cycle 3 où seuls les exemples de réussite avaient été retirés. Et parfois nous ne sommes pas du tout entendus comme pour les programmes de mathématiques et de français du cycle 2.

Le retour de tant d'injonctions dans des nouveaux programmes en commission spécialisée dernière a été perçu par la CFDT comme une provocation inacceptable. Même si la Fep-CFDT salue le retrait de certains programmes de l'ordre du jour d'aujourd'hui et la mise en place de nouveaux groupes de travail, elle demande le retrait de tous les exemples de réussites et points de vigilance des programmes déjà publiés, qui touchent surtout nos collègues du premier degré.

Ainsi, la Fep-CFDT se demande ce qu'attend le ministère pour se fier enfin à la meilleure expertise qui soit, celle des enseignantes et des enseignants qui sont les experts de l'apprentissage en classe ?